RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00459
Numéro SIREN : 848 551 503
Nom ou dénomination : ABCK

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007195

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	320 000		320 000	320 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	30 352	6 709	23 643	19 459	4 184	21.50
	Installations techniques, matériel et outillage	36 644	12 766	23 878	22 494	1 384	6.15
	Autres immobilisations corporelles	8 256	4 017	4 239	5 992	1 753-	29.26-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 650		4 650	4 650		
	Total II	399 902	23 492	376 410	372 595	3 815	1.02
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 000		3 000	1 500	1 500	100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 831		1 831	17 121	15 290-	89.31-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	60 282		60 282	60 895	613-	1.01-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	121		121	99	23	23.19
	Total III	65 234		65 234	79 614	14 380-	18.06-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	465 136	23 492	441 644	452 209	10 565-	2.34-

Certifié conforme à l'original 13.06.2022

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	22 705	453	22 251	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	102 116	82 251	19 865	24.15
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	129 820	87 705	42 116	48.02
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	209 991	258 926	48 936-	18.90-
	Concours bancaires courants	328	249	79	31.85
	Emprunts et dettes financières diverses	28 837	69 557	40 720-	58.54-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 491	8 729	5 762	66.01
	Dettes fiscales et sociales	57 529	23 098	34 431	149.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	648	3 945	3 297-	83.57-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	311 824	364 504	52 681-	14.45-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	441 644	452 209	10 565-	2.34-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	311 824	157 579		

Certifié Conforme à l'original 13.06.2022

SAS ABCK
9 Avenue du Port
83270 SAINT-CYR-SUR-MER

RCS TOULON 848 551 503

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 23 Juin 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le 23 Juin à 9 Heures,

Les associés de la société ABCK Société par Actions Simplifié au Capital de 5 000 € dont le siège social est à 9 Avenue du Port 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 848 551 503.

Se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, conformément aux statuts, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée est présidée par M. BARDAKDJIAN Alexandre, Président,

Le Président constate que sont présents :

- M. KRIKORIAN Christophe Titulaire de	50 actions
- M. BARDAKDJIAN Alexandre, Titulaire de	50 actions
Soit	100 actions

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possèdent 100 actions soit la totalité des actions et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Les Associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Le Rapport de Gestion de l'exercice écoulé.
- Le Bilan, le Compte de Résultat, l'Annexe et l'inventaire.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

C-K. AB

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion.
- Affectation des résultats.
- Rémunération du Gérant.

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés, et notamment de la mise à la disposition des Associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée de l'inventaire et des comptes soumis à son approbation.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 102 116 €.

Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Réserve Légale	500 €
Report à Nouveau	101 616 €

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDES
2020	0
2019	0
2018	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

C.K. 2 AB

TROISIEME RESOLUTION

Au cours de l'exercice 2021,

- le Président, a perçu une rémunération brute de 10 247.92 €
- le Directeur Général a perçu une rémunération brute de 22 757.98 €

Pour l'exercice 2022,

- Le Président percevra une rémunération brute e 45 997.88 €
- Le Directeur Général percevra une rémunération brute de 43 130.58 €

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance pour l'exercice 2021 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal par la présidence et les associés présents.

Fait à St-Cyr-sur-Mer le 23 Juin 2022

M. BARDAKDJIAN Alexandre

M. KRIKORIAN Christophe